

	+20 ans <i>Né(e) avant le 30/06/1999</i>	- 20 ans <i>Né(e) entre le 30/06/1999 et le 30/06/2004</i>		A & B - 15 ans & -12 ans <i>né(e) après le 30 juin 2004</i>	
	B	A	B	A -15	B -15 & -12
		<i>Trophée Mcallum/Ti ar Sonerien</i>		<i>Trophée Mcallum/Ti ar Sonerien</i>	
Musique Bretonne	suite de musique bretonne composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 5 minutes dont au moins la moitié composée de danse.	Suite de musique bretonne composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 5 minutes dont au moins la moitié composée de danse	Suite de musique bretonne composée d'une marche ou d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 4 minutes dont au moins la moitié composée de danse	Suite de musique bretonne composée d'une marche ou d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 4 minutes dont au moins la moitié composée de danse	Marche ou mélodie ou danse bretonne. La durée de la prestation sera au maximum de 3 mn.
Musique Ecosaise	Hornpipe à 4 parties et jig à 4 parties	Suite composée d'une Marche, d'un Strathspey et d'un Reel de compétition comportant chacun 4 parties au minimum	Une marche (tous types) à 4 parties ou Un hornpipe à 4 parties et Une jig à 4 parties	Une marche (tous types) à 4 parties ou Un hornpipe à 4 parties et Une jig à 4 parties	Une marche (tous types) à 2 parties ou Un hornpipe à 2 parties ou Une jig à 2 parties

+20 ans A OPEN	Musique Bretonne	Suite de musique bretonne composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 7 minutes dont au moins la moitié composée de danse.
	Musique Irlandaise	suite composée, au choix : slow air, hornpipe, jig, reel, marche L'ordre des enchaînements est libre. La durée de la prestation sera au maximum de 7 minutes dont au moins la moitié composée de danse.
	Musique Ecosaise	suite de compétition March, Strathspey, Reel

Article 1 Ce concours s'adresse aux solistes de cornemuse écossaise inscrits avant la date limite fixée par SONERION Penn ar Bed. Les concurrent(e)s devront utiliser une cornemuse écossaise en si bémol ou en do. Le concours de solistes cornemuse est constitué de 6 catégories déterminées en fonction de l'âge et du niveau d'expérience des concurrents ainsi que deux catégories en « Piobaireachd ».

Les catégories A sont réservées aux solistes confirmés

Les catégories B sont réservées aux solistes débutants ou moins expérimentés.

Un(e) concurrent(e) ne peut se présenter à la fois dans les catégories A et B.

Les concurrent(e)s peuvent se présenter en « musique bretonne » et / ou « musique écossaise » pour les catégories A et B, et / ou en « musique irlandaise » pour la catégorie +20A. Toutefois, un(e) concurrent(e) est autorisé(e) à concourir dans une tranche d'âge supérieure s'il le(la) souhaite. Cependant dans ce cas, il(elle) ne peut se présenter dans sa tranche d'âge d'origine.

Le concurrent(e) ayant été primé(e) dans la catégories B lors de précédents concours organisés par SONERION Penn Ar Bed doivent obligatoirement se présenter en catégorie A.

Article 2 Catégories et répertoires à présenter (Voir tableau)

Article 3 Les décisions du jury sont sans appel. Le non respect du règlement par un concurrent pourra être sanctionné par le déclassement de ce dernier

Article 4 Afin de faciliter l'évaluation des candidat(e)s, il est demandé cette année de fournir au jury avant le début des épreuves, les partitions des pièces proposées en musique écossaise.

Article 5 Un(e) candidat(e) qui se trouverait dans une impossibilité imprévue de participer aux épreuves auxquelles il (elle) s'est inscrit(e) se doit de prévenir SONERION Penn Ar Bed avant le début de celles-ci. SONERION Penn Ar Bed se réserve le droit de refuser l'inscription à un futur concours qu'elle organise si un(e) candidat(e) ne respecte pas cette clause.

PIOBAIREACHD

Article 1 Ouvert à tous les solistes cornemuse. Le concours de « Piobaireachd » est constitué de 2 catégories A et B

Article 2

Catégorie A : chaque concurrent devra interpréter une pièce complète de son choix

Catégorie B : cette catégorie concerne les débutants en piobaireachd. Chaque concurrent devra interpréter une pièce de son choix. Il est demandé de jouer le thème et les 2 premières variations.

Le sonneur achèvera sa prestation en rejouant, dans la foulée des 2 variations, la première ligne du thème.

Article 3 Les décisions du jury sont sans appel. Le non respect du règlement par un concurrent pourra être sanctionné par le déclassement de ce dernier